

MONTARNAUD

Magazine d'information de la ville de Montarnaud

Trimestriel N°1

MAG



4 Actualités

Travaux Fontaine

Chemin des planètes

10 Zoom sur

Actualité des écoles

18 Portrait

Bernard Tissière, sculpteur

23 Retour en images

OPERATION 00000 ARBRES

SOMMAIRE

3 Edito

4 Dans l'Actu

Travaux fontaine

Plan Local d'Urbanisme

Le chemin des planètes

Débroussaillage

Solidarité

10 Zoom sur

Actualité des écoles

12 En Chantier

Projet de réhabilitation de la cave coopérative

14 Jeunesse

renouveler l'offre sportive

15 Cadre de vie

Apaisement de la circulation

17 Parole à

Tribunes

18 Portrait

Bernard Tissière, sculpteur

20 Page culture

Encore une année particulière

21 Vie associative

Sport gym montarnéen

Les restos du cœur

Rando Montarnaud

Le Club de scrabble

23 Retour en images

24 Agenda



N° 1 Magazine Trimestriel de la ville de Montarnaud

Directeur de la publication : Jean-Pierre Pugins

Responsable de la publication : Laurence Durand

Crédits photos : Ville de Montarnaud

Conception et réalisation : Imprimerie BSF

Imprimé à 2000 exemplaires sur papier certifié PEFC



ÉDITO



Madame, Monsieur, chers Montarnéens,

Vous êtes de plus en plus nombreux à vous installer dans notre belle commune. Nous atteignons les 4 100 habitants, séduits par un cadre de vie apaisé qui doit s'adapter à tous, sans oublier nos jeunes, car ils sont plus de 1000 à Montarnaud que nous devons associer à nos projets, à notre futur.

Nous avons pris du temps afin d'analyser la situation communale, ses points forts et ses axes d'amélioration. Nous avons d'ores et déjà créé un service « Montarnaud au quotidien » afin de régler tous vos problèmes inhérents à la vie courante. L'ensemble du Conseil municipal et moi-même avons à cœur de préserver notre environnement, à ce titre, un nouveau sens de circulation a été mis en place, nous allons également multiplier les cheminements doux et maîtriser le développement du village par la révision du PLU. En termes de sécurité, un nouveau local a été mis à disposition de la police municipale et avec l'arrivée imminente de la fibre, des caméras de protection seront prochainement installées.



**Agir
aujourd'hui
pour le village
de demain. »**

Un cadre de vie qui convient à tous doit passer nécessairement par une transparence et une concertation entre les élus et les habitants. A cet effet, j'ai à cœur de développer une démocratie participative, aller le plus souvent à votre rencontre, échanger et discuter de vos préoccupations au quotidien. Nous avons déjà organisé une série de rencontres par secteurs géographiques que nous allons développer.

Agir aujourd'hui, pour le village de demain, reste notre ligne de conduite pour cette nouvelle année. Etablir un schéma directeur cohérent, redonner une dimension historique et conviviale au village, encourager la vie économique et la création d'emplois locaux et développer le tourisme vert et de proximité sont les principaux axes de travail de l'ensemble du Conseil Municipal pour les mois à venir.

La communication sur l'ensemble de ces projets doit se renouveler afin de mieux répondre à vos attentes. Nous avons donc décidé de créer un nouveau magazine, un trimestriel avec des articles de fond, des nouvelles rubriques, un nouveau nom. Nous voulons y associer un lectorat plus large, avec des thématiques sur l'actualité de votre commune, des rétrospectives sur nos rendez-vous et des zooms sur les futurs chantiers, sans oublier nos événements culturels et festifs.

Je vous invite à formuler vos remarques et suggestions au service communication : service.communication@montarnaud.fr

L'ensemble du conseil municipal et moi-même restons à votre écoute afin que notre commune rayonne davantage en cette nouvelle année.

Jean-Pierre PUGENS
Maire de Montarnaud

**Retrouvez toutes
les informations
de votre commune
sur nos réseaux sociaux :**



www.facebook.com/MairieMontarnaud/



<https://instagram.com/villemontarnaud>

ACTU

REDONNER VIE à la Fontaine !

Construite en 1860, par l'architecte Bésiné, la fontaine se distingue par sa forme pyramidale particulière.

La fontaine a été durant le XX^e siècle, le cœur vivant de Montarnaud de par son emplacement à l'intersection des routes de Montpellier, Vailhauquès-Argelliers, Saint-Paul et la Boissière-Aniane. Autour de cette place, un habitat s'est développé surtout à partir de la seconde moitié du XIX^e s'en accueillant au fil du temps : maréchal-ferrant, garage, tabac, dentiste...

Initialement, cette fontaine devait être surmontée d'une vierge mais le projet fut refusé par les Montarnéens, à la place a été fixée une flèche néo-gothique. Trois abreuvoirs détruits en 1970 l'entouraient et sur chacun de ses 3 cotés, un bouquetin déversait l'eau. Après de bons et loyaux services, la municipalité a décidé de lui offrir un check-up digne de ce nom !

Pour ce faire, elle sera livrée aux mains d'un tailleur de pierre qui interviendra de fin avril à début juin. Il aura pour mission de la rafraîchir (nettoyage du parement et reprises des pierres altérées ou cassées), de casser la dalle en béton existante et de réaliser un parvis en pavés entre ses bacs, de mettre en œuvre 3 jardinières en pierre autour de la fontaine pour se rapprocher de son état, du début du siècle dernier. Les têtes de bouquetins cassées en fonte seront remplacées et enfin l'objectif est de ramener l'eau en circuit fermé sur la fontaine, si cela est techniquement possible (non potable, une fontaine d'eau potable sera à installée à proximité).

L'éclairage de Noël sera supprimé au profit de spots à LED enterrés dans le parvis, pour la mise en valeur nocturne de la fontaine.



PLU

Modification n°9

zone ancienne cave coopérative et zone 2AUe ZAC du Pradas

Engagement procédure et enquête publique

Le maire a prescrit, par arrêté du 21/01/2022, l'engagement de la modification n° 9 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et, par arrêté du 24/01/2022, l'ouverture d'une enquête publique sur ce projet.

Cette modification a pour but de permettre d'acquiescer les parcelles de l'ancienne cave coopérative et de valoriser et restructurer le site en le transformant en pôle culturel pour recréer une centralité entre le village et la zone urbaine au Sud (ZAC du Pradas). Elle porte sur la modification des orientations d'aménagement et de programmation de la zone de l'ancienne cave coopérative et du règlement de la zone UF du PLU s'y rapportant, et sur la réduction à l'Est d'une partie de la zone 2AUe du PLU à vocation d'équipements sur la ZAC du Pradas et son reclassement en zone 2AUc à vocation d'habitat.

Cette procédure est nécessaire car l'ancienne modification portant sur la cave prévoyait la réalisation de plusieurs logements sur le site de la cave, ce qui n'aura pas lieu. Une nouvelle zone de six lots sera créée dans l'emprise de la ZAC du Pradas sur une parcelle appartenant à la Commune rue Marie Curie (parcelle AH 19).

Cette opération permettra de préserver les finances locales en échangeant cette parcelle contre celle de l'ancienne cave.

L'enquête publique sur ce projet de modification n° 9 du PLU se déroule, à la mairie de Montarnaud, siège de l'enquête, pendant trente et un jours consécutifs, du mardi 15 février 2022 (à 8h30) au jeudi 17 mars 2022 (à 17h) inclus.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête sont à la disposition du public :

- ➔ sur support papier, à la Mairie de MONTARNAUD aux jours et heures habituels d'ouverture,
- ➔ de manière dématérialisée, en ligne, sur le site internet : <http://modification-9-du-plu-de-montarnaud.enquetepublique.net>.

Un poste informatique permettant de consulter le dossier numériquement est également mis gratuitement à la disposition du public en mairie.

>>>>>



LE DÉBROUSSAILLEMENT UNE OBLIGATION LÉGALE

Débroussaillage

« c'est le
moment ! »

Débroussailler et maintenir en état débroussaillé est une nécessité et une obligation légale qui permet d'assurer la protection de sa maison et son terrain et de lutter plus efficacement contre les feux de forêts.

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être réalisés dans et à moins de 200 mètres d'un massif forestier :

- ⇨ Autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres
- ⇨ Sur une profondeur de 5 mètres de part et d'autre des voies privées donnant accès à ces constructions, chantiers et installations de toute nature

- ⇨ Sur la totalité des terrains, qu'ils soient bâtis ou non, situés en zones urbaines du PLU

Le maintien en état débroussaillé doit être pérenne. Vous devez entretenir et maintenir en état débroussaillé dès que la hauteur moyenne des repousses de la végétation ligneuse est supérieure à 40 cm.

Les périodes les plus favorables aux travaux de débroussaillage sont l'automne, l'hiver et le début du printemps lorsque les végétaux ont perdu leurs feuilles.

Des contrôles pourront intervenir dès le mois d'avril prochain pour vérifier l'exécution du débroussaillage.

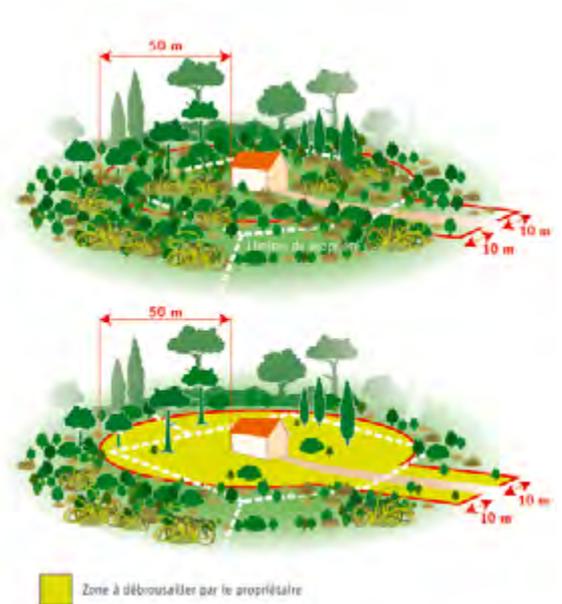




Dans le cadre des OLD

« *superficie
totale de
débroussaillage
et de taille
réalisée
103 314 m². »*

La municipalité,
en complément de
l'entretien des espaces
verts exécuté par les
services techniques,
a mandaté au printemps
dernier, plusieurs
prestataires pour la taille
et le débroussaillage des
parcelles communales et
des chemins.



Sur le site Internet des services de l'Etat :
[http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/
Agriculture-foret-et-developpement-durable/
Foret/Defense-des-forets-contre-les-incendies](http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-durable/Foret/Defense-des-forets-contre-les-incendies)

SOLIDARITÉ

Centre Communal Action Sociale



«Ne laisser personne
au bord du chemin».

Dans ce contexte
de crise sanitaire,
le leitmotiv de la
municipalité de
Montarnaud prend tout
son sens.

Elle ne cesse de
déployer une politique
sociale au quotidien
par le biais de son
CCAS.

Ce dernier joue un
rôle majeur dans la
prise en charge et
l'accompagnement
des personnes en
difficulté.

Tous ses services ainsi
que ceux d'organismes
externes sont plus
mobilisés que jamais.

BUS PMI

(protection maternelle
et infantile)

Pour les futures mamans et les enfants
âgés de 0 à 6 ans, le Bus de la PMI stationne
tous les deuxièmes lundis du mois sur le
parking de l'école maternelle, rue Gabriela
Mistral. Ce bus mis à disposition par le
Conseil Départemental de l'Hérault, propose
des consultations médicales ainsi que des
permanences de puériculture pour toutes
les personnes ne pouvant se déplacer et se
rendre au service territorial des solidarités
d'accéder aux soins.

API BUS

(Animation-Prévention-
Information)

Un espace de rencontres et de partage,
100% gratuit pour les seniors !

Quand ?

Une fois par mois, sur l'Esplanade Jean-
Moulin, la commune accueille le bus de
l'ADMR, baptisé API Bus.

Des animateurs proposent des ateliers
thématiques et conviviaux sur le bien-vieillir,
la nutrition, la prévention des chutes, des
ateliers mémoire ou encore d'initiation à
l'informatique.

RETROUVEZ L'API BUS

DANS VOTRE COMMUNE !



Permanence « accès aux droits » à Montarnaud

Le mardi 15 mars
Le mardi 29 mars
Le mardi 12 avril
Le mardi 26 avril
Le mardi 10 mai
Le mardi 24 mai
Le mardi 7 juin
Le mardi 21 juin

De 14h à 16h

À l'esplanade des
commerces

Renseignements : 06 79 51 29 01—apibus@admr34.fr



BESOINS SOCIAUX

ANALYSE

Une première sur Montarnaud !

Un questionnaire a été diffusé du 22 mai au 02 août 2021 à l'ensemble des habitants de la commune. L'objectif était d'évaluer et de mieux comprendre les réalités sociales de notre territoire. La municipalité va donc tout au long de l'année mettre en place une série d'actions afin de répondre de façon optimale aux besoins de la population.

La réalisation de cette Analyse des Besoins Sociaux a été le fruit d'échanges constructifs avec les acteurs locaux.



TELETHON

966 euros

La commune, le CCAS, les commerçants, les professionnels de santé ainsi que les habitants de Montarnaud se sont mobilisés pour organiser de nombreuses actions afin de collecter des fonds pour l'association, qui œuvre depuis de nombreuses années à la recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires.

En dépit du contexte sanitaire et du peu de temps de préparation, une somme de 966 € a pu être ainsi collectée.

LA VACCINATION

BIENTÔT UN AN



Cela va faire bientôt un an que la campagne de vaccination a commencé.

Afin de lutter contre la propagation du virus, plusieurs mesures sont en vigueur sur l'ensemble de la commune :

- ⇨ pass sanitaire
- ⇨ port du masque obligatoire,
- ⇨ application des protocoles spécifiques et des mesures de renforcement préfectorales.

Le CCAS est plus que jamais mobilisé pour la prise de rendez-vous et les transports pour la vaccination des seniors et des personnes vulnérables en incapacité de se rendre seules au centre de vaccination de Gignac

LOGEMENT

RENOVISSIME

Une aide à la rénovation de votre logement !

Grâce à son programme d'intérêt général qui vise à lutter contre l'habitat indigne et dégradé et contre la précarité énergétique, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault vous accompagne dans le financement de vos travaux de réhabilitation.

Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions et dans la limite des crédits disponibles :

- ⇨ De subventions et primes (non remboursables) de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), du Département et de la CCVH,
- ⇨ D'un taux de TVA réduit sur les travaux,
- ⇨ D'un Eco-prêt à taux 0% pour le financement de vos travaux liés aux économies d'énergie et au développement durable,
- ⇨ De crédits d'impôt en faveur du développement durable et des économies d'énergie ou pour les dépenses d'équipement qui sont destinées à aider des personnes âgées et/ou handicapées.
- ⇨ Du soutien de l'équipe URBANIS, mise à votre disposition gratuitement par la CCVH, chargée de vous aider dans toutes vos démarches jusqu'à l'exécution finale de votre projet.

Le conseiller expert de l'organisme URBANIS peut vous accompagner et vous aider à obtenir un financement jusqu'à 80% du montant des travaux à réaliser.

Des permanences, sur rdv uniquement, sont tenues sur la commune, dans un bureau de la Mairie afin de permettre un accueil de proximité.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez prendre contact soit :

par téléphone au
04 67 73 61 76

les lundis et jeudis de 14H à 17H

par mail, sur le site renovissime :

<https://www.renovissime-valleeherault.fr/obtenir-rendez-vous/>

par téléphone auprès du
CCAS de Montarnaud au

04 99 61 43 26.



ZOOM SUR...

L'ACTUALITÉ DES ÉCOLES

UNE 16^{ème} CLASSE

L'année scolaire s'est bien déroulée en dépit des restrictions dues à la Covid-19. Dans le cadre des travaux engagés par la municipalité afin d'améliorer les infrastructures scolaires, l'école élémentaire s'agrandit avec la création d'une 16^{ème} classe à la rentrée prochaine pour accueillir les 400 élèves scolarisés actuellement dans la commune, (et anticiper l'arrivée des nouveaux). Afin de répondre à la capacité d'accueil du temps méridien, une extension du restaurant scolaire est prévue prochainement.

Un centre de loisirs pour les 3/6 ans verra prochainement le jour à l'école maternelle, et accueillera les enfants sur le temps périscolaire et les vacances.

Ce qui permettra à la fois d'augmenter la capacité d'accueil et de redonner à l'école une salle de repos ainsi que deux classes d'enseignement.

Afin de fluidifier la circulation et pour mieux desservir les établissements scolaires, une navette a été mise en place et concerne le transport des enfants, de l'entrée sud du village. Le départ s'effectue devant le collège en direction de l'école élémentaire avec une moyenne quotidienne de 85 élèves utilisateurs.

Grâce à une mobilisation commune du Maire, de l'équipe Municipale, des Parents d'élèves, des Sénateurs, du député, du président de la CCVH et de la présidente de la Région Occitanie, les élèves de la commune pourront intégrer, dès la rentrée prochaine (2022-2023), le lycée Simone Veil de Gignac.

QUALITÉ DE L'AIR DÉTECTEURS CO²

Une quinzaine de détecteurs de CO₂ ont été installés par les services techniques début décembre dans toutes les classes de l'école élémentaire de Font Mosson.

Le CO₂ est considéré comme un traceur du renouvellement de l'air de la pièce. Ils permettent ainsi aux enseignants d'aérer les classes lorsque le détecteur émet un signal sonore. Une bonne aération permet de limiter la propagation du virus SARS-CoV-2. (Coût total : 3366.00 euros TTC, avec aide financière de l'État).



HOMMAGE SAMUEL PATY

Le mois d'octobre a été marqué par un hommage devant le collège Vincent Badie, celui rendu à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné le 16 octobre 2020 lors d'une attaque terroriste perpétrée à Conflans-Sainte-Honorine. Afin de pérenniser l'hommage à cet enseignant et à la République, la place du collège porte désormais le nom « place de la laïcité Samuel Paty. »



LA CANTINE DE L'ÉCOLE MATERNELLE TESTÉE !

Objectif :
Améliorer le service de restauration scolaire actuel en vue du nouvel appel d'offres.

Suite à la rencontre des délégués de parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire du 26 octobre avec la municipalité, une enquête sur la cantine a été distribuée aux parents en novembre 2021. >>

Résultats de l'enquête

193 réponses ont été recueillies au total.

Sur le plan de la satisfaction, les parents ont de réelles attentes en matière de qualité des repas et des produits.

Ils accordent une très grande importance aux aspects suivants :

- ⇨ la consommation de produits frais et de saison
- ⇨ la fabrication artisanale de repas en excluant les aliments reconstitués ou hyper-transformés
- ⇨ la provenance des produits (aliments locaux et en circuits courts)
- ⇨ les labels qualité (label rouge, AOC, viande origine France) et les labels soutenables (pêche durable, commerce équitable)

Les parents soulignent un manque d'information notamment sur :

- ⇨ le type de repas proposé (artisanal ou industriel)
- ⇨ la provenance des aliments
- ⇨ le fonctionnement de la cantine (préparation, livraison, service)

D'autres points sont également apparus tels que la quantité des plats (notamment pour les plus grands) et leur consistance (féculents et légumes à chaque repas), le manque de visibilité des menus (sur le mois), de menus à thème, et l'importance de la notion de plaisir.

Les parents ont répondu être prêts à payer plus cher afin de :

- ⇨ bénéficier d'aliments de meilleure qualité
- ⇨ disposer d'un(e) cuisinier(e) sur place, de produits cultivés à Montarnaud
- ⇨ sortir de l'industriel en bénéficiant de repas de fabrication artisanale

API Restauration

s'engage pour une alimentation durable et un approvisionnement responsable.

L'entreprise spécialisée en restauration collective répond aux obligations mises en place par la loi EGalim de 2018, à savoir un menu végétarien par semaine, l'interdiction d'usage de la vaisselle en plastique à usage unique et des bouteilles d'eau plate en plastique ainsi que la mise en place de la réduction et du diagnostic du gaspillage alimentaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, approvisionnement à hauteur de 50% en produits durables dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique et à partir du 1^{er} janvier 2025 interdiction des contenants de cuisson, réchauffe et service en plastique.

Tous les menus proposés aux élèves sont élaborés en concertation avec des nutritionnistes et diététiciens.

Fonctionnement

Les enfants déjeunent en deux services :
11h45-12h30 et 12h30-13h15.
Les agents de la cantine réceptionnent les repas livrés par API vers gh.

Ils évaluent la qualité, ainsi que la quantité en fonction du nombre réel de repas à servir.



Les agents de cantine préparent les repas selon un protocole adapté à chaque type d'aliments.

CLASSES	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
cl. 3 Marie	15			
cl. 4 Julie	15			
cl. 5 Mylène	12			
cl. 6 Dany	14			
cl. 1 Thierry	18			
cl. 2 Marie-P	14			
cl. 7 Annie	17			
cl. 8 Annie	16			
cl. 9 Annie	2			

Les informations concernant les enfants bénéficiant d'un PAI* et ceux souhaitant un menu végétarien sont affichés en salle.

* Projet d'accueil individualisé

La cantine propose



Les agents de cantine préparent les assiettes avant l'arrivée des enfants.

Les portions sont évaluées et réchauffées, puis servies. En salle, les agents de cantine sont assistés des ATSEM et de deux animateurs. Ils notent systématiquement les aliments appréciés ou non par les élèves et remontent les informations au traiteur.

Les enfants sont encouragés à tester tous les aliments et à prendre leur temps pour manger. Certains découvrent de nouvelles saveurs. Ils mangent de manière autonome, le personnel n'intervient qu'en cas de besoin.

Pour un meilleur fonctionnement de la cantine, et maintenir une qualité des repas, il est vivement conseillé aux parents d'élèves d'annuler le plus rapidement possible la réservation des repas de leurs enfants en cas de maladie ou d'empêchements, sinon les repas seront malheureusement facturés.

portail famille :

<http://www.espace-familles-montarnaud.fr/>



EN CHANTIER...

Projet de réhabilitation de la Cave Coopérative

Un lieu
fédérateur,
culturel,
associatif,
et solidaire
à Montarnaud !

A travers un programme ambitieux, la commune va se doter dans les années à venir d'une infrastructure aux enjeux contemporains sans oublier la mise en valeur de son patrimoine local.

C'est le souhait du maire, Jean-Pierre Pugens et l'ensemble du conseil municipal de réhabiliter la cave coopérative pour en faire un endroit de partage et de rassemblement.

La Mairie désire garder l'esprit du lieu et mettre en avant les valeurs du vivre ensemble, du travail collaboratif, de la transmission du savoir et de la culture .

*« La cave a été
longtemps
le lieu de vie
du village,
puis elle
s'est endormie,
notre objectif
est de la faire
redevenir
ce qu'elle était !
Nous avons assez
de logements
sur la commune,
nous voulons en faire
un lieu de convivialité,
de rencontre
où les gens parlent,
se croisent... »*

La cave coopérative créée en 1939 regroupait près de 400 viticulteurs.

Florissante jusqu'aux années 2000, elle a dû fusionner avec d'autres caves environnantes comme Cournonterral et le groupe l'Ormarine afin de maintenir son activité.

Elle a finalement été contrainte de fermer et a été laissée à l'abandon depuis.

Consciente du potentiel de ce bâtiment bien connu des Montarnéens, dont la structure est toujours en bon état, la municipalité a décidé de réhabiliter ce lieu d'une superficie de bâtis de 3300 m². Son emplacement est devenu

stratégique dans la nouvelle géographie de la commune, en effet, la construction accrue de logements au sud de la commune a progressivement fait glisser le centre de gravité du village, vers la Cave Coopérative.

Il est donc nécessaire de créer un lieu fédérateur entre ces nouveaux habitants et ceux présents depuis plusieurs générations, et qui permettrait de faire rayonner davantage le tissu associatif de la commune.

Une pré-étude a été ainsi menée afin de définir les besoins de la commune et de les traduire en un programme puis d'en vérifier la viabilité au sein de l'enveloppe du bâtiment.

Ce projet englobera notamment un tiers-lieu, une salle culturelle, un pôle social, une école de musique, une école de danse, une médiathèque .

Le Tiers-lieu s'inscrit donc dans une démarche de revitalisation des territoires. C'est un lieu de lien social et un laboratoire d'initiatives collectives qui se traduira par un espace d'accueil, d'exposition, de coworking et de restauration associatif permettant la rencontre et la discussion.

La Médiathèque, quant à elle, viendra élargir l'offre de médias déjà disponible par la Bibliothèque de la commune en y ajoutant l'arthothèque et un espace multimédia. L'organisation de la médiathèque se fera autour d'un espace café.

Un choix motivé par la volonté d'en faire un lieu convivial, de partage de savoir, de jeu et de discussion destiné à tout public y compris les scolaires.

Le troisième espace de vie sera le **pôle social et d'activité**.

La Cave Coopérative accueillera un centre social qui doit favoriser l'échange et la création de lien social par la pratique d'activités, avec l'aide et en relation avec la CAF.

Objectifs

L'objectif du maire et de la municipalité est de faire « un lieu d'aide et d'accompagnement de la population doublé d'un lieu de rencontre via les activités associatives ». Il accueillera des services comme l'aide à la parentalité, le soutien scolaire, l'accompagnement dans les démarches administratives via l'écrivain public.

Couplée à ce pôle, et grâce au soutien financier de la Communauté des Communes de la Vallée de l'Hérault et de la Région Occitanie, une école de danse, et une école de musique viendront compléter l'offre de salles avec des locaux plus adaptés à ces pratiques.

Une salle culturelle est également prévue pour les événements d'envergure avec une capacité d'accueil largement augmentée. Celle-ci devra permettre deux configurations, une avec gradins pour les spectacles avec des places assises et l'autre avec de grandes tablées, une fois les gradins repliés.

Elle remplacerait ainsi la salle des fêtes existante d'une capacité de 220 places debout, qui a pendant des années été au service de nombreuses manifestations.

« *Ce sera le lieu de création de lien social sur Montarnaud.* »

Enfin, la Mairie avec la police municipale et le CCAS pourraient compléter à terme les programmes.

L'établissement public deviendrait ainsi plus facile d'accès pour tous et offrirait des conditions d'accueil de qualité.

Intégrer le projet dans la ville

La volonté du maire et du conseil municipal est d'inscrire ce vaste projet dans une logique de déplacements doux liant le centre bourg au nord, aux infrastructures majeures que sont le collège, les écoles maternelle et élémentaire. Le réseau de pistes cyclables sera agrandi afin de créer un réel maillage au niveau de la commune et placera la Cave Coopérative au cœur du dispositif.

La circulation automobile recevra aussi une attention particulière afin de rendre le site facilement accessible sans perturber le trafic existant et des places de stationnement végétalisées seront aménagées.

Bureau d'études

Le choix du bureau d'études a été entériné fin janvier, il sera chargé de définir les bases de l'ensemble du projet, suivra ensuite le lancement de l'étude de faisabilité. Au préalable, les contours du projet seront présentés en conseil municipal et à l'ensemble des habitants de la commune y compris les commerçants et les associations. A l'issue des différentes propositions d'aménagement, un cahier des charges sera mis en place afin de consulter les entreprises et procéder ainsi au lancement d'appel d'offres. Une seconde phase interviendra alors, celle de la présentation, où une nouvelle consultation publique aura lieu sur le programme et le contenu du projet.

Calendrier

- ⇨ Phases d'études urbaines : février à septembre
- ⇨ Consultation publique : septembre
- ⇨ Appel d'offres : octobre à janvier 2023
- ⇨ Démarrage des travaux : Février 2023 : entre 2 ans et 2,5 ans (si tous les financements sont obtenus)
- ⇨ Cofinancement : Etat, Région, CD34, CCVH, Fondation du Patrimoine et Mairie de Montarnaud



JEUNESSE

Développement de l'offre sportive de la commune !

La commune de Montarnaud a vu sa population croître très rapidement ces dix dernières années, passant d'un village viticole à une ville attractive proche de la métropole de Montpellier.

25 %
de la
population
a moins
de
16 ans.

Cette nouvelle population majoritairement composée de familles avec de jeunes enfants, a considérablement rajeuni l'âge moyen de la commune.

La ville souhaite faire évoluer son offre sportive proche du collège, de l'école maternelle et de la future école primaire, en augmentant le nombre d'infrastructures dédiées au sport.

Aujourd'hui, le plateau sportif est déjà occupé par des terrains de foot, tennis, pétanque et un skate-park. Ce lieu manque de cohérence dans l'implantation de ses équipements et dans ses accès. La présence d'un parking central est certes très pratique pour certains utilisateurs mais constitue une source de nuisance et d'insécurité pour les enfants.

Cette proposition d'aménagement tiendra compte de la végétation existante, des surfaces déjà artificialisées et de l'emplacement des équipements.

La volonté globale a été de structurer le plateau sportif afin d'inclure des activités supplémentaires, accessibles à tous et de rendre le lieu plus agréable.

Projet

Pour le plateau sportif, il est envisagé d'interdire l'accès aux véhicules (sauf accès secours), d'établir une liaison avec le parking de l'école maternelle, le cheminement doux longeant le ruisseau des Mages et le parking du collège. Mettre aux normes le terrain de football et remplacer les vestiaires, supprimer les Algeco et améliorer le skate-park.

Installer

d'autres équipements pour les jeunes et moins jeunes :

Pump-track

City-stade

Aire de street work-out...

et améliorer l'aspect paysager.

Ces propositions d'aménagement du plateau sportif feront l'objet de concertation dans le cadre de l'étude urbaine architecturale et environnementale.

Le diagnostic est attendu pour le mois de mars.



CADRE DE VIE

POUR UN MEILLEUR ESPACE PARTAGÉ piétons, cyclistes, automobilistes.

Vers un label ville prudente.

Dans le cadre de la démocratie participative, la municipalité de Montarnaud a organisé 5 réunions de quartiers entre le 20 novembre et le 18 décembre 2021 afin de présenter ses projets, d'échanger avec les habitants et de faire remonter leurs aspirations et leurs préoccupations.

Parmi les remarques les plus fréquentes, figurent l'insécurité liée au trafic routier et aux vitesses excessives, l'absence de trottoirs et le mauvais état des rues du centre-village. Montarnaud a en effet connu une importante croissance de population et donc d'automobilistes, il est temps d'agir pour retrouver la sérénité de circuler à pied ou à vélo.



Action à court terme :

mise en place d'une zone 30 généralisée début mars.

Pour un village apaisé et plus sûr, nous étendons la zone limitée à 30 km/h à l'ensemble de la commune de Montarnaud. Afin de respecter les paliers, les entrées d'agglomération seront maintenues limitées à 50 km/h sur une courte distance. Des marquages au sol rappelleront la vitesse limite et des radars pédagogiques pourront être installés ultérieurement si nécessaire.

Les avantages d'une zone 30 sont nombreux :

- ⇒ Plus de sécurité pour les piétons qui deviennent prioritaires sur les véhicules dès lors qu'ils manifestent l'intention de traverser,
- ⇒ Moins de nuisances sonores pour les riverains,
- ⇒ Plus de liberté pour les cyclistes qui ont la possibilité de circuler à double-sens dans toutes les rues,
- ⇒ Moins de risque pour les automobilistes : 13 mètres suffisent pour s'arrêter en cas d'urgence à 30 km/h, alors qu'il faut 28m à 50 km/h,
- ⇒ Plus respectueux de l'environnement, en favorisant les déplacements doux : marche à pied, vélo, trottinette...

Et parce qu'en réduisant sa vitesse, on rejette moins de CO².

La création d'une zone de rencontre est à l'étude autour de l'esplanade, la place de la fontaine et l'ensemble des rues du centre historique.

Ce concept limite la vitesse de circulation à 20 km/h et donne la priorité aux piétons. Elle nécessitera toutefois des aménagements spécifiques à étudier pour être efficace et bien comprise par tous.

Action à moyen terme :

réaménagement des espaces publics

Afin d'avoir un projet global et cohérent sur l'ensemble de notre commune, une étude globale de programmation sera réalisée en 2022. Elle sera conduite par un groupement pluridisciplinaire : architecte-urbaniste, paysagiste-concepteur, bureau d'études routier et hydraulique, et professionnel de la concertation.

Les remarques rapportées lors des réunions de quartiers seront transmises à l'architecte-urbaniste titulaire pour intégration dans la réflexion. De plus, la concertation fait partie intégrante de cette étude et fera l'objet d'une réunion publique, de la mise à disposition du schéma d'aménagement et d'un bilan tenant compte des remarques citoyennes.

Un périmètre élargi a été défini comprenant le centre-village (esplanade, salle des fêtes, place de la fontaine, mairie, terrain de tambourin et arènes), la cave coopérative, le plateau sportif et ses alentours ainsi que l'ensemble des voiries reliant ces sites (avenue d'Argelliers, de Montpellier, des Pins, Gilbert Sénès et du Pradas).

Étude

L'étude se déroulera en 3 phases :

- ⇒ Diagnostic urbain, architectural, paysager et analyse du fonctionnement hydraulique,
- ⇒ Définition d'une stratégie programmatique (valorisation des déplacements doux, changement de sens de circulation, requalification des voiries, réaménagement des espaces publics),
- ⇒ Plan-guide pour l'aménagement qui servira de base aux consultations pour la réalisation des travaux secteurs par secteurs (à partir de 2023).

UN SOUCI DANS L'ESPACE PUBLIC ?

Facile comme un clic !

Trou dans la chaussée ?
Dépôt sauvage ?
Lampadaire en panne ?
Vandalisme ?

Depuis le 15 février 2021, vous avez la possibilité de signaler les dysfonctionnements sur la commune via un simple clic ! Grâce à l'application citoyenne

BetterStreet

(téléchargeable gratuitement depuis un téléphone Android ou Iphone et via betterstreet.org sur ordinateur).

Ayez
le réflexe
BetterStreet !

Il est toujours possible de faire une demande « classique » à l'accueil de la mairie ou par mail.

En moyenne, 20 signalements citoyens ont été traités chaque mois.

Merci de votre participation à l'embellissement de notre commune.

Dans le trio de tête des signalements :

Espaces verts	(22%)
Dépôts sauvages	(19%)
Voiries	(16%)
Éclairage	(14%)

Pour toute question technique sur l'application, Emmanuel, l'animateur du Multimédia Municipal répondra à vos questions au

06 20 92 22 24.

EN PROJET... PERMIS DE FLEURIR !

Vous aimez les plantes ? Ça tombe bien ! La commune de Montarnaud vous invitera prochainement à fleurir devant chez vous et construire ainsi avec vous la nature en ville. Afin d'embellir le cadre de vie de ses citoyens, la municipalité mettra à votre disposition des plantes et supports.

Elle procèdera à la méthode de carottage, c'est-à-dire à la percée d'un trottoir au pied d'un mur, afin d'installer le support de croissance pour la plante.

Un travail sur le choix des espèces des grimpants a été réalisé par la municipalité qui doit désormais définir des zones projet d'installation.

Certaines contraintes d'installation et d'entretien seront à respecter :

- ⇨ Percée possible uniquement en l'absence de réseau souterrain, sur un point éloigné au minimum de 50cm de toute installation ou câblage
- ⇨ Fournir une attestation d'accord du propriétaire ou de la copropriété
- ⇨ Venir chercher sa plante et la mettre en terre
- ⇨ Encadrer la croissance de la plante et tailler pour qu'elle n'endommage pas le mobilier public ou masque la signalisation.

Le suivi du projet sera communiqué dans le prochain numéro.



BALAYER devant chez soi !

Nettoyer le trottoir devant chez soi, tailler ses haies, élaguer ses arbres...

Pour le confort de tous, certaines règles sont à respecter :

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres. En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire) qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public).

Le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et des plantations. Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros.

« En vertu de l'article R 116-2-5 du Code de la Voirie Routière et de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les arbres, branches, racines et haies doivent être coupés à l'aplomb du domaine public routier par le propriétaire sur une hauteur de 2 mètres. »

Il en va de même pour le nettoyage du trottoir devant chez soi, même si ce dernier relève du domaine public :

« Le code général des collectivités territoriales précise en effet dans ses articles L2212-2 et L2122-28 que le nettoyage et le déneigement devant les habitations et les commerces peuvent être imposés par arrêté. »



PAROLE À...

Tribune de l'opposition

Depuis Novembre 2021, la Poste a mis en place une réorganisation qui se traduit par des heures de fermeture accrues.

Un Comité de défense du bureau de Poste de Montarnaud a été créé, expression de la colère de la population.

La commune de Montarnaud a été choisie comme « bourg-centre » en raison de son attractivité commerciale, architecturale, patrimoniale, ses nombreux services médicaux et paramédicaux et sa Poste, abritée dans un local municipal situé au cœur du centre commercial.

Cet ensemble ne fonctionne bien que grâce aux interactions réciproques de ses éléments ; dans ce contexte, le bureau de poste a un rôle économique et social structurant.

Cette fermeture va conduire, de plus, à augmenter la consommation de CO² en contraignant les usagers, qui en ont la possibilité, à rechercher un établissement montpelliérain et conduire à un peu plus d'exclusion sociale.

Montarnaud Ensemble

soutient le combat du comité de défense de la Poste
(rassemblement tous les samedis à 10h30 devant la Poste)

Tribune majorité

Notre communication mensuelle papier est devenue désuète.

Si elle donnait une belle place à l'actualité de la culture et des associations, elle ne permettait pas de présenter en détail les projets importants qui vont devoir être engagés comme les nombreuses réalisations.

Le conseil municipal souhaitant informer au mieux les Montarnéens et Montarnéennes a décidé de renforcer la communication sur ces dossiers en créant

« **MONTARNAUD** *MAG* ».

Il sera publié plusieurs fois par an et remplira cette mission importante de présenter les programmes de travaux.

Cela permettra à chacun et chacune de se positionner, c'est un élément indispensable de la démocratie participative.

Vous y trouverez aussi l'actualité locale et toutes les actions qui concourent au dynamisme de notre ville.

Montarnaud continue à se réformer et votre participation est indispensable pour réussir collectivement.



L'arbre de Vie

Symbole universel de protection, de renaissance et d'amour.

PORTRAIT

Depuis quelques mois, un Arbre de vie trône sur le rond-point formant l'intersection entre la route de Saint-Paul et les avenues Lucie-Aubrac et Abraham Lincoln.

Cette œuvre est faite de bois d'olivier et cerclée d'acier découpé au laser, dont les contours représentent la ligne d'horizon du village.

La sculpture a été offerte à la commune par l'artiste sculpteur **Bernard Tissière**.

Biographie

Né le 28 mai 1950 à Sedan dans les Ardennes, il s'installe dans les années 80 à Montarnaud, qui devient sa terre d'adoption.

Géomètre de métier, il a toujours eu cette fibre artistique et c'est dans la région que Bernard Tissière découvre la matière noble du bois d'olivier :

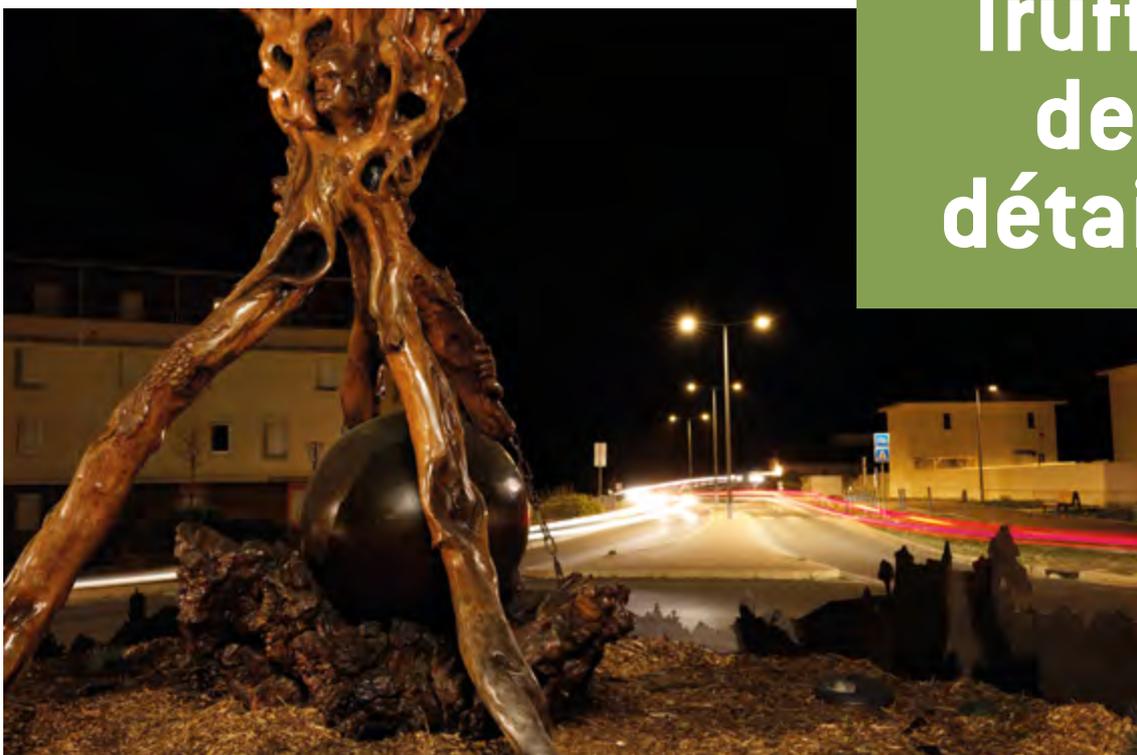
« J'ai toujours été amoureux du bois ! cela a toujours été une passion, quand j'avais 9 ans, j'étais déjà avec mon maillet, ma mère me disait déjà que j'avais une certaine curiosité artistique ! »

La sculpture n'est pas son seul talent, il a, à son actif près de 200 tableaux peints à l'huile.

Sa passion pour la sculpture l'amène à explorer de nombreuses techniques et matériaux tels que la terre, le fer et la pierre, cependant le bois reste sa matière de prédilection. Cet autodidacte a approfondi ses connaissances à l'école supérieure d'ébénisterie.

Au fil des années, il se spécialise dans la sculpture du bois d'olivier en travaillant des souches plusieurs fois centenaires avec une vision très particulière :

Truffé de détails



Bernard Tissière

« Pour cette sculpture, je suis parti d'un morceau d'olivier de près de 800 kg et j'ai essayé de lui donner la vie. J'ai eu un flash, j'ai essayé de garder au maximum la matière première avec cette masse, il y avait quelque chose à faire, le travail de création s'est ensuite révélé avec la sphère métallique. »

L'Arbre de vie a nécessité plus de deux ans de travail. Sa démarche artistique est singulière, pour chaque œuvre, il travaille sans modèle, l'inspiration le guide au fil du temps. Après avoir nettoyé et observé longuement la souche, il laisse parler son imagination :

« Je pars à l'aventure pour chaque œuvre, je ne sais pas à l'avance combien de temps cela prendra. J'essaie d'exploiter tout ce que la souche me donne »

Son Arbre de vie est truffé de détails, notamment un bel hommage rendu à la féminité exprimée par des corps de femmes incrustés dans le tronc de l'olivier.

Bernard Tissière est heureux que son œuvre soit ainsi placée à l'entrée de ville mais comme pour toutes ses créations, sa plus grande satisfaction est de redonner la vie à une nature morte.

Il joue des volumes et se sert de la force créatrice de la nature.

Le 29 janvier dernier, l'œuvre a été sous les objectifs du Zoom photo club, vous pourrez ainsi découvrir les moindres détails de cette œuvre lors d'une exposition photos qui aura lieu prochainement à Montarnaud.

L'œuvre a été cédée gratuitement à la commune, la mise en place et l'organisation de l'espace central a été financé par la société Nexity.



Prochainement
**Expo
Photos**

CULTURE

FRAGILISÉE

encore cette année, la culture a quand même rassemblé.

Maintenir une culture vivante et dynamique au sein de notre commune a été un véritable défi en cette période de crise sanitaire. Nous avons réussi à le relever grâce à votre présence, toujours aussi fidèle et nombreuse à l'ensemble de nos évènements.

La municipalité a dû pallier la disparition du Comité des Fêtes, et l'inactivité de certaines associations dues à la pandémie ainsi que l'offre culturelle conséquente des communes de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault ou de la Métropole.

Mais l'envie et la motivation ont été grandes et n'ont pas manqué, même si certains de nos grands rendez-vous annuels tels que la Fête de la Musique, le bal du 14 juillet ou encore les festivités du 15 août n'ont malheureusement pu avoir lieu cette année.

La Bibliothèque Municipale

Un livre, une émotion...

Une année 2021 particulière en raison des restrictions sanitaires, néanmoins l'activité de la bibliothèque se démarque avec

785 abonnés,
25 568 documents
empruntés et près de
5000 visites.

Ce que l'on peut trouver à la bibliothèque : **12 600 livres, 2 280 périodiques des CD, des DVD, et 24 Jeux soit 15 000 documents** constituent le fonds de la bibliothèque municipale de Montarnaud et 10 % provient du fonds tournant de la Médiathèque Départementale de l'Hérault (MD34). Dans le réseau intercommunal des bibliothèques, tout abonné inscrit peut réserver parmi les 125 000 livres, 10 000 CD, 7 500 films et 500 jeux des documents pour une durée de 4 semaines. Ces ouvrages sont acheminés par le service de navette dans les 21 bibliothèques de la CCVH.

La pandémie COVID

Depuis la mise en place en septembre 2021 d'un pass sanitaire, obligatoire pour entrer dans la structure, un créneau de drive a été créé, les mardis de 16h30 à 18h30, pour permettre aux personnes sans pass de bénéficier des services de prêt et de réservation des documents.



Jeux à la Bibliothèque

Un espace Ludothèque est constitué de 80 jeux à jouer sur place et de 500 jeux empruntables du réseau des bibliothèques. Les samedis de 10h30 à 12h00, un ludothécaire de l'Association Homo Ludens anime 22 séances par an.

Il y a également des temps « jeux ». Ces moments sont organisés par l'Espace Multimédia et la Bibliothèque.



VIE ASSOCIATIVE

SPORT GYM MONTARNÉEN

Avec l'arrêt des activités du foyer rural «Culture et Loisirs à Montarnaud» créé il y a presque 50 ans, c'est un chapitre qui se termine et un nouveau qui s'ouvre à Montarnaud. Sous l'impulsion et le dynamisme des anciens intervenants du foyer rural, une nouvelle association sportive est née : SPORT GYM MONTARNÉEN.

L'association sportive propose plusieurs activités, à partir de 3 ans :

- ⇒ Baby - gym, éveil gym
- ⇒ Gymnastique agès
- ⇒ Gymnastique rythmique
- ⇒ Yamakasi (parcours de gym acrobatique)
- ⇒ Pilates, Zumba, et renforcement musculaire (adultes).

L'objectif de l'association est de promouvoir la pratique sportive pour tous, que ce soit par l'initiation, le perfectionnement ou par la performance, dans l'espoir de créer à moyen terme un pôle compétition.

En effet, les intervenants Imane et Benoit disposent d'un savoir-faire et d'une solide expérience de haut niveau.

Elle souhaite également mettre en place de manière ponctuelle des événements sportifs pour les Montarnéens et les communes voisines.

L'association proposera un gala en fin de saison, date à définir, pour permettre aux parents de découvrir les performances de leurs enfants, dans une ambiance de fête et de convivialité.

Pour tous renseignements sur nos activités, vous pouvez nous contacter au :
06 08 96 07 61
ou par E-mail :
imane.a.mc@gmail.com

LES RESTOS DU CŒUR Bientôt 20 ans !



Eh oui, bientôt 20 ans que les Restos du Cœur s'activent à Montarnaud.

La simple distribution alimentaire des débuts s'est rapidement diversifiée vers une aide plus globale aux familles, avec le vestiaire, la bibliothèque, les vacances et les loisirs, les conseils administratifs ou juridiques mais aussi l'aide aux devoirs des enfants du primaire puis du collège.

Malheureusement, les besoins s'accroissent chaque année, et l'équipe de bénévoles recherche toujours des «bras» afin de les aider.

Néanmoins, si votre famille rencontre des difficultés, même temporaires, n'hésitez pas à frapper à la porte des Restos, avenue de Font Mosson, où l'équipe de bénévoles sera à votre écoute.

Contact :
04 67 55 98 46
ou
ad34.montarnaud@restosducoeur.org

Rando Montarnaud Une association qui marche !

RANDO MONTARNAUD ne cesse de s'agrandir, la randonnée séduit de plus en plus les Montarnéens.

Pour cette saison 2021-2022, 20 nouveaux adhérents ont rejoint l'association.

Le club en compte 91. La création d'un groupe de marche le jeudi, appelé « les Tortues » remporte un franc succès. Ces balades randonnées, d'une distance de 6 à 8 kms avec peu de dénivelé, sont animées par des anciens de l'association, tous passionnés par la nature, qui concoctent chaque semaine de nouvelles marches, à travers les vignes, les sentiers boisés, les villages environnants... tout en partageant leurs souvenirs.

La randonnée est une activité saine et conviviale accessible à tous et ne nécessitant pas de compétences sportives particulières. Elle se pratique dans un environnement qui nous est familier avec des participants curieux et soucieux de préserver la nature et de découvrir les magnifiques paysages de notre région. Pour varier les plaisirs, Rando Montarnaud organise aussi des week-ends rando pédestres sur des sites incontournables en Occitanie, des week-ends rando raquettes, des rando culturelles et des séjours randonnées d'une semaine.

Partage, inspiration et bonne humeur au programme !

Téléphone :
06 76 16 76 06



Club de scrabble

Montarnaud



Affilié à la Fédération française de scrabble le club a été créé en octobre 2020. Il compte une vingtaine d'adhérents du village et de communes voisines souhaitant partager leur passion du jeu.

L'objectif est de faire découvrir la pratique du

«duplicate»:

- ⇨ les joueurs jouent avec leur propre jeu, ont les mêmes tirages de lettres, et ont 3 minutes pour former un mot et décider de sa place sur la grille.
- ⇨ L'arbitre choisit ensuite le mot qui rapporte le plus de points et le place sur la grille commune.

L'idée est de lancer une pratique sérieuse mais aussi conviviale.

« Nous jouons avec le dictionnaire officiel de scrabble, aimons apprendre, découvrir de nouveaux mots, et prendre le temps d'échanger, de partager ».

Les parties se déroulent au préfabriqué situé près des restos du cœur en face de l'école de musique.

Les jeudis à 20h et les vendredis à 14h.
L'adhésion pour l'année est de 30€.

Contact et informations :
Laurent Arnaud :
06 22 56 16 51
laurent.montarnaud@gmail.com

EFS

Etablissement Français de Collecte de Sang



Une heure, c'est le temps qu'il vous faut pour un don de sang et ainsi vous contribuez à sauver trois vies.

Après des mois de difficultés de collecte, les réserves de sang de la région Occitanie ont atteint un niveau dangereusement critique.

- ⇨ Pas de pass sanitaire exigé
- ⇨ Vaccination = Pas de contre-indication
- ⇨ COVID-19 = Don de sang possible 14 jours après la disparition des symptômes/ après avoir été testé positif

Calendrier de présence de l'EFS à la salle des fêtes de Montarnaud, de 15 à 19h30 :

Vendredi : 20 mai 2022
Vendredi : 2 septembre 2022
Vendredi : 23 décembre 2022

Prise de RDV conseillée :
<https://efs.link/mAEg2>



A chaque numéro, les associations de la ville seront mises en lumière, n'hésitez pas à envoyer vos textes et photos au plus tard le 10 mars : service.communication@montarnaud.fr

RETO

22 mai 2021

Fête de la Nature

Pour la 1^{ère} fois, elle s'est déroulée à Montarnaud, sur la thématique « A travers mille et un regards ». L'objectif était de sensibiliser le grand public à l'importance des richesses naturelles de notre territoire et à leur préservation.

Rendez-vous pour la 2^e édition sur la thématique de l'abeille et la pollinisation, du 18 au 22 mai 2022.



22 octobre 2021

Opération 8000 arbres



Dans le cadre de l'opération «8000 arbres» à l'initiative du Département de l'Hérault pour encourager les communes à développer des espaces végétalisés, une classe de CM1 de l'école élémentaire a participé à la plantation d'arbres choisis parmi des essences proposées : 25 frênes, 25 tilleuls à petites feuilles, et 6 érables de Montpellier.

19 novembre 2021

L'art au service de la prévention

Pour éviter le vandalisme sur le mur de soutènement dans la ZAC du Pradas. L'artiste graffeur OUPS a signé une fresque très colorée.

Le lieu choisi pour cette œuvre donne encore plus de ce sens à ce travail car il se situe à côté de containers de recyclage.

L'aménageur GPM a été le mécène ce projet.



TOUR EN IMAGES

L'artiste a participé également à un second projet avec les élèves de 3^e du Collège Vincent Badie autour du thème du recyclage et la protection de l'environnement en réalisant une fresque exposée au collège.



3 décembre 2021

Carillon Mobile de Douai à Montarnaud

Concert événement pour le 10^e anniversaire de l'Ecole de musique intercommunale sur le parking de la salle des fêtes. Cet instrument offre une programmation artistique de qualité en mariant l'art campanaire avec d'autres formes d'expression artistique. La Ville de Douai possède l'un des douze carillons mobiles ou itinérants existant au monde. Fort de ses 53 cloches, le carillon ambulante date de 2004 et pèse 4045 kgs.



18 janvier 2022

Aménagement

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement l'Olivier, et à la charge de l'aménageur, une signalétique a été installée pour les cyclistes. Un bel exemple du futur déplacement doux instauré dans la commune ainsi que de la mise en place prochaine de la zone 30 km/h.



Circulation

Afin d'améliorer la circulation des véhicules, des travaux ont été réalisés avenue Gilbert Senes. Ils concernent la reprise des grilles d'eaux pluviales (EP) existantes. Six EP rehaussées afin d'obtenir un meilleur confort de passage des véhicules.



Spectacle

Représentation du spectacle «Tu veux ma photo?» de la Compagnie des Nuits. Partagées suivi d'une conférence populaire sur la question «l'éducation est-elle genrée?».

Une soirée qui s'inscrit dans les actions de soutien à la parentalité que le service enfance jeunesse souhaite développer cette année.



19 janvier 2022

Le Debug'café

Atelier d'entraide numérique, organisé en collaboration avec le réseau Intercommunal de la Lecture Publique en Vallée de l'Hérault. Vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation de votre téléphone, ordinateur portable ou tablette? Venez avec votre matériel à la bibliothèque/espace multimédia, des animateurs répondront à toutes vos questions.



22 janvier 2022

Nuit de la lecture

Le Centre National du Livre a organisé la 6^e édition autour du thème « Aïmons toujours ! Aïmons encore ! ».

La Bibliothèque a invité les Petits Champions de la lecture et les autres enfants à partir de 9 ans à venir lire un extrait de leur livre préféré !



26 janvier 2022

Abribus

Pour un meilleur confort d'attente, deux abribus sont posés aux arrêts devant l'église et devant le collège.



3 février 2022

Pose d'arceaux à vélos

Les services techniques de la ville ont procédé à la pose de 4 arceaux : deux à l'esplanade et deux devant le tabac et la boucherie.



AGENDA

Bibliothèque Municipale

«Confi Lectures»

Le mercredi 16 février à 10h

Rencontre bimestrielle pour les adultes. Venez échanger sur vos livres préférés ou encore découvrir de nouveaux auteurs, avec d'autres amateurs de lecture...

Partageons nos coups de cœur !

Musi'spectale

«Jeux de mains»

de la Compagnie «La Chaleur Humaine»

Le jeudi 17 février à 10h30

Ce duo bicolore joue, jeux de mains, jeux de corps, jeux d'objets. Il nous amène sur un petit chemin de vie sans queue ni tête. On peut y suivre un bruit de chat, de la musique, de la poésie et de la construction, du caché et du trouvé, de «l'empilage désempilé», deux danseuses complices, et 6 petits canards jaunes.

En partenariat avec le réseau des bibliothèques de la vallée de l'Hérault

Réservation obligatoire par téléphone : **04 67 55 48.16**
Bibliothèque Municipale de Montarnaud



Homo Ludens

Samedi 19 février

Jeux de Société

L'association «Homo Ludens et Associés» anime l'espace jeux, un samedi sur deux de 9h15 à 10h30 avec les nouveaux jeux modernes, des plus classiques aux plus récents.

En dehors de ces dates, vous pouvez profiter d'une sélection de jeux de société adultes et jeunesse disponible en accès libre pour jouer à la bibliothèque.



l'ANACR

Mardi 8 mars à 20h30

«Cabaret des femmes»

Dans le cadre de la journée des droits des femmes, l'association nationale des anciens combattants et ami(e)s de la résistance l'ANACR de Montarnaud vous propose un spectacle intitulé : «Cabaret des femmes». De la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne» d'Olympe de Gouge à «Nona», paroles et chansons d'écrivaines et écrivains.

Au café de l'esplanade.

Entrée 5€,

une consommation comprise.

Places limitées.

Réservation obligatoire

jusqu'au 7 mars à Nadine Jadin Pouilly

06 86 12 75 83.



Rando Montarnaud

Mercredi 16 février

SAINT ANDRE DE SANGONIS

11 Km – faible dénivelé

Départ 13 H 00

Dimanche 20 février

ARGELLIERS

20 Km – dénivelé 400 m

Départ 08H 30

Mercredi 23 février

LE LUC – Le causse de Campestre

17 Km –dénivelé 210 m

Départ 08 H 30

Jeudi 24 février

ARGELLIERS

7 Km – dénivelé 100 m

Départ 13 H00.

Les départs se font sur le parking de l'école maternelle, à proximité de la halle aux sports.



N'hésitez pas à envoyer vos textes et photos de vos futurs événements
au plus tard le 10 mars : service.communication@montarnaud.fr